



RÈGLEMENT

La Roue aux cadeaux

LE CHOIX MALIN

ARTICLE 1 : RÈGLEMENT

Ce règlement décrit les règles officielles pour la participation à l'action « La Roue aux cadeaux » (ci-après dénommée : « Action »).

Il est attendu des parties prenantes qu'elles prennent connaissance du présent règlement. En participant à l'Action, le participant accepte ce règlement sans la moindre réserve. Aucune contestation à ce sujet ne sera prise en considération.

La participation à l'Action est gratuite et peut se faire en s'inscrivant en ligne sur le site web promotionnel concours.aldi.be.

ARTICLE 2 : ORGANISATEUR

L'Action est organisée par ALDI Holding NV agissant en son nom propre et au nom d'ALDI Inkoop NV et des autres sociétés régionales, dont le siège social est situé à Keerstraat 4, 9420 Erpe-Mere en Belgique, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0456.815.659 (ci-après dénommée : « ALDI »).

Cette Action a été développée par ALDI en coopération avec Basebuilder B.V. (Parijsboulevard 143B, 3541 CS Utrecht, Pays-Bas). Basebuilder est la partie responsable de la création et de la gestion de la plate-forme d'Action en ligne.

L'Action débute le 27/06/2022 et se termine le 14/08/2022. La participation à l'Action s'effectue en s'inscrivant et en participant en ligne à l'adresse concours.aldi.be, et ce, jusqu'au 14/08/2022 à 23 h 59.

Pour toute information ou question concernant l'Action, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : serviceclients@aldi.be.

ARTICLE 3 : PARTICIPANTS

La participation à l'Action est ouverte à toute personne physique ayant atteint l'âge de 18 ans, disposant d'une adresse e-mail valide et une adresse officielle en Belgique pendant la durée de l'Action.

En acceptant le règlement de la plate-forme d'Action en ligne, le participant confirme qu'il est majeur.

Les personnes suivantes sont exclues de la participation à l'Action :

- toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de l'Action ;
- les membres du ménage des personnes exclues susmentionnées.

L'identité du participant sera déterminée sur la base des données qu'il renseigne. ALDI ne peut en aucun cas être tenu responsable si l'identification d'un participant est impossible parce que celui-ci fournit des informations incorrectes ou incomplètes. L'utilisation de fausses données entraîne l'exclusion du participant.

Les participants acceptent expressément que leur nom puisse être publié sur les canaux de réseaux sociaux d'ALDI en cas de gain, sans que cela ne leur donne droit à une compensation autre que le prix.

ARTICLE 4 : TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La protection de votre vie privée nous tient à cœur. Dans le cadre de notre Action, nous souhaitons donc préciser quelles sont les données à caractère personnel que nous traitons, dans quel but nous les collectons et les traitons et pendant combien de temps nous les conservons.

Les données à caractère personnel fournies ne seront utilisées que pour l'organisation de l'Action et seront traitées conformément à la législation applicable, à savoir la Loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel (Loi du 30 juillet 2018), ainsi que le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (le Règlement général sur la protection des données ou RGPD).

En acceptant le présent règlement, les participants consentent expressément au traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre de l'Action.

Le responsable du traitement des données à caractère personnel tel que visé dans la législation applicable en la matière est ALDI Holding NV, dont le siège social est situé Keerstraat 4, 9420 Erpe-Mere – Belgique, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro de TVA 0456.815.659.

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre de l'Action sont l'adresse e-mail et le nom du participant. En ce qui concerne le traitement de certains prix (notamment le weekend à Sunparks et le weekend aux Grottes de Han ainsi que les gift cards), le nom et le prénom ainsi que l'adresse des gagnants seront également traités pour nous permettre d'envoyer effectivement les prix.

Conformément à la législation applicable, les données à caractère personnel des participants sont enregistrées et stockées dans la base de données gérée exclusivement par Basebuilder.

Les participants acceptent que leurs données à caractère personnel soient stockées et traitées par Basebuilder pendant l'Action. Les données à caractère personnel sont collectées et traitées dans le but d'assurer le bon déroulement de l'Action et de permettre à ALDI de remplir ses obligations dans le cadre de l'Action, notamment : informer les gagnants en temps utile ;

- 1) tenir les participants au courant par e-mail des offres commerciales par le biais de la newsletter ALDI, uniquement si le participant a donné son consentement explicite sur la plateforme d'Action en ligne.
- 2) Les participants qui ont donné leur consentement explicite pour recevoir des offres commerciales par le biais de notre newsletter ALDI, peuvent se désabonner à tout moment en cliquant sur le lien correspondant comme indiqué dans chaque communication.

Les données à caractère personnel seront stockées pendant l'Action et (le cas échéant) pour l'envoi de la newsletter ALDI. Toutes les données à caractère personnel seront supprimées de toute base de données six mois après la fin de l'Action, à l'exception des adresses e-mail des participants qui se sont inscrits à la newsletter ALDI.

ALDI garantit que les données à caractère personnel ne seront pas transmises à des tiers, à l'exception de Basebuilder et de l'agence externe avec laquelle nous coopérons, qui sont respectivement responsables du développement et de la gestion de l'Action et de la plateforme d'Action en ligne et de la désignation valide des gagnants et de l'impression du matériel, et dans le cas où nous serions légalement obligés de le faire. L'agence externe est également chargée de contacter les gagnants du weekend gratuit (Grottes de Han ou Sunparks).

Tous les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression de leurs données. Ils ont également le droit de s'opposer au traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre concerné s'il existe des raisons sérieuses et légitimes de le faire. Ces droits ne peuvent être exercés qu'en envoyant un courrier électronique à dataprotection@aldi.be, et ce, avec l'adresse e-mail avec laquelle l'on a participé à l'Action.

Les participants doivent être conscients que la suppression de leurs données à caractère personnel à leur demande peut entraîner la disqualification directe dans le cadre de l'Action.

Vous avez toujours le droit de déposer une plainte auprès de l'Autorité de protection des données, rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles, site web www.autoriteprotectiondonnees.be.

Pour toute information ou question supplémentaire relative à la vie privée ou à la protection des données, veuillez nous contacter par dataprotection@aldi.be ou consulter la déclaration de confidentialité sur www.aldi.be.

ARTICLE 5 : L'ACTION

La participation à l'Action est gratuite et n'implique aucune condition d'achat.

5.1. Mode de participation

Pour pouvoir participer à l'Action, les participants doivent s'inscrire sur concours.aldi.be avec leur adresse e-mail. Après avoir accepté les règles, les participants recevront un e-mail contenant un lien pour confirmer leur participation.

Après confirmation, le participant sera redirigé vers le site web de l'Action et devra répondre à une question de connaissance. Chaque semaine, le lundi, une nouvelle question de connaissance apparaîtra sur le site web du concours à l'adresse concours.aldi.be.

Si le participant répond correctement à la question de connaissance, il peut faire tourner la roue une fois pour découvrir son prix. Afin de recevoir son prix, le participant doit compléter des données à caractère personnel, à savoir : son nom, son prénom et son adresse.

Les gagnants de l'e-book n'ont pas besoin de renseigner d'autres données. Ce prix sera automatiquement envoyé à l'adresse e-mail du participant.

Un participant ne peut prendre part à l'Action qu'une fois par semaine avec la même adresse e-mail.

5.2. Désignation des gagnants

Les participants qui remplissent les conditions mentionnées à l'article 3 du présent règlement ont une chance de gagner un prix.

Tous les participants qui répondent correctement à la question de connaissance peuvent faire tourner la roue une fois et gagner l'un des prix mentionnés à l'article 6.

La désignation du gagnant est définitive et contraignante, et ALDI n'entrera pas en correspondance ou en discussion à cet égard.

ARTICLE 6 : LES PRIX

- Les prix suivants peuvent être gagnés pendant toute la période d'Action :
 - 1 weekend à Sunparks d'une valeur de 850,00 €
 - 1 weekend aux Grottes de Han d'une valeur de 850,00 €
 - 1 gift card d'une valeur de 50 € (40 gift cards prévues au total)
 - 1 gift card d'une valeur de 20 € (150 gift cards prévues au total)
 - E-book avec des sorties estivales (un nombre illimité est prévu)

Le prix du weekend à Sunparks ou aux Grottes de Han ne peut être combiné (c'est-à-dire que le même participant ne peut gagner qu'un seul weekend). Ce prix n'est pas non plus cumulable avec les autres prix mentionnés dans cet article, à l'exception de l'e-book.

Le prix est remporté à titre personnel et ne peut pas être cédé à une personne tierce. Le prix ne peut pas non plus être échangé contre des espèces, des avantages en nature ou d'autres prix. Si un participant refuse ou n'est pas en mesure d'accepter le prix, il n'a droit à aucune compensation.

Les gagnants du weekend à Sunparks ou du week-end aux Grottes de Han seront contactés par ALDI par e-mail au plus tard le 22/08/2022 en ce qui concerne le traitement du prix qu'ils ont gagné. Tous les autres prix seront livrés immédiatement (e-book) ou envoyés par courrier recommandé après la fin de l'Action, et ce, aux coordonnées disponibles du participant après sa participation.

ALDI n'est pas responsable des taxes ou des droits à payer par le gagnant s'ils sont applicables dans son pays.

ARTICLE 7 : EXCLUSION, MODIFICATION OU ANNULATION DE L'ACTION

7.1. La participation exige l'acceptation et le respect du règlement de l'Action. ALDI a le droit d'exclure des participants de l'Action pour les raisons suivantes :

- toute circonstance indépendante de sa volonté ;
- perturbation délibérée du mécanisme ou du déroulement de l'Action ;
- violation des conditions de participation et/ou du règlement de l'Action ;
- toute forme de vol ou de piratage de données ;
- dans les situations visées et prévues par le règlement de l'Action ;
- la fourniture de données à caractère personnel incorrectes, incomplètes ou inexactes lors de l'inscription ;
- tentative de fraude ;
- toute autre raison qu'ALDI juge incompatible avec l'esprit de l'Action.

ALDI se réserve le droit d'effectuer des contrôles sur le respect du règlement de l'Action et du présent article de celui-ci, notamment afin de pouvoir exclure certains participants en cas d'abus, de fraude ou de tentative de fraude.

7.2. ALDI se réserve le droit de modifier et/ou de suspendre l'Action ou le règlement de l'Action, ainsi que d'annuler l'Action ou la remise des prix.

Cela s'applique notamment en cas de circonstances imprévues ou de force majeure, y compris, mais sans s'y limiter, les pannes d'Internet, les coupures de courant, les dysfonctionnements techniques du ou des serveur(s), les attaques de virus, le piratage informatique, le piratage sur Internet, les actions des participants, les modifications du cadre juridique applicable ou les restrictions juridiques imprévues dans un ou plusieurs pays participants, ainsi que tout autre événement échappant au contrôle raisonnable d'ALDI et rendant l'organisation de l'Action, l'application du règlement de l'Action et/ou la remise du prix temporairement ou définitivement impossible.

Dans le cas où l'Action est suspendue ou annulée par ALDI, les participants seront informés de cette suspension ou annulation sur la plateforme d'Action susmentionnée, par le biais du site web ALDI et par e-mail, si possible. En cas de modification des conditions de l'Action par ALDI, les changements seront communiqués aux participants par e-mail. Les participants peuvent accepter les nouvelles conditions de l'Action ou se retirer de la participation à l'Action.

Si la suspension ou l'annulation de l'Action ou du prix est le résultat des actions d'un ou de plusieurs participants, les participants concernés seront tenus responsables de tout dommage, direct ou indirect, subi par ALDI du fait de la suspension ou de l'annulation, ainsi que des réclamations des autres participants ou de tiers.

En cas de suspension ou d'annulation, ALDI ne peut être tenu responsable des frais encourus ou des dommages subis, directement ou indirectement. ALDI n'est pas obligé d'organiser une Action alternative ou de proposer un prix alternatif.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

8.1. ALDI est responsable de l'élaboration et du déroulement corrects de l'Action.

ALDI n'est pas responsable des dommages directs ou indirects, des blessures corporelles, des accidents ou des décès qui pourraient survenir à la suite du gain d'un prix et/ou de la participation à l'Action.

ALDI n'est pas responsable des éventuelles défaillances résultant des services postaux et/ou des sociétés de livraison (retards, dommages, grèves, pertes ou autres) lors de la livraison des prix.

ALDI ne peut pas non plus être tenu responsable en cas de problèmes techniques de quelque nature que ce soit ou en cas de problèmes de communication.

La participation à l'Action implique l'acceptation des caractéristiques propres à l'utilisation d'Internet, notamment en termes de capacité technique et de temps de réponse pour la consultation, les questions, la transmission d'informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission par Internet, le manque de sécurité de certaines données contre d'éventuels piratages, et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur Internet. Aucune réclamation ne peut être faite contre ALDI en ce qui concerne ces restrictions.

ARTICLE 9 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Les plaintes concernant la désignation du gagnant et les autres plaintes relatives à cette Action doivent être envoyées par écrit à l'adresse suivante au plus tard dix jours ouvrables après la fin de l'Action : ALDI Holding NV, située Keerstraat 4 - 9420 Erpe-Mere, Belgique ou à l'adresse e-mail suivante : serviceclients@aldi.be.

En aucun cas, une information ne peut être fournie, ni verbalement ni par écrit.

En cas de litige, les tribunaux de Gand sont compétents. Cette Action est régie par le droit belge.

Établi en mai 2022